

LETTRE D'INFORMATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET

JUN 2017

Mot du Président



Conformément à la loi NOTRe qui a renforcé les intercommunalités dans leur légitimité et leurs compétences, l'Airvaudais-Val du Thouet continue d'avancer dans ses projets. Ceux-ci s'inscrivent dans la cohérence territoriale et dans la préservation d'un service public de proximité pour ses

habitants. Les conseillers communautaires et moi-même sommes, en effet, déterminés à poursuivre la défense de la ruralité qui connaît de profondes transformations.

Pour cela, des aménagements ont vu le jour : citons, parmi l'ensemble des réalisations détaillées dans les pages suivantes, le raccordement du réseau d'assainissement de Louin sur celui d'Airvault, inauguré en novembre dernier, les travaux exécutés sur le site du Cébron et à la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé qui ont largement renforcé leur attractivité, et enfin la construction sur Airvault de locaux spacieux et adaptés à leurs missions où les gendarmes et leurs familles se sont installés en ce début d'année.

Autant de réalisations dont ne se contentent pas les élus puisque d'importants projets se profilent à un horizon proche : la réhabilitation de la salle Augustin Bordage qui réjouira sportifs et visiteurs ainsi que la réalisation des assainissements collectifs de Repéroux et d'Irais annoncés et attendus par les usagers.

Conscients de l'importance que revêtent les questions liées à la santé, les élus ne cessent de se mobiliser pour que l'accès aux soins se maintienne et se développe dans leur territoire : après une première phase qui a vu la construction de la maison de santé de Saint-Loup-Lamairé, les professionnels du territoire communautaire travaillent à l'actualisation du projet de santé. Se posera ensuite la question du bâtiment qui pourra héberger ceux qui souhaiteront exercer sous le même toit dans la commune d'Airvault. Ainsi sera respecté, dans sa globalité, le projet initial prévu par l'Agence Régionale de Santé.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces grandes orientations, il a été procédé au recrutement d'un Directeur Général des Services qui a pris ses fonctions il y a



quelques semaines ayant pour mission principale la meilleure gestion possible de cet établissement y compris celle du volet économique, essentiel au dynamisme de notre territoire.

Concernant l'avenir de l'Airvaudais-Val du Thouet auquel nous réfléchissons méthodiquement, nous prendrons, au moment opportun, les décisions qui s'imposeront de manière à garantir la totalité de nos acquis et le développement harmonieux de notre territoire.

Je profite de cette lettre d'information communautaire pour vous souhaiter, à toutes et à tous, une agréable saison estivale et je tiens à remercier l'ensemble des acteurs associés au dynamisme économique, social, culturel et touristique de notre territoire.

Olivier FOUILLET,
Président de la Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet

Direction et développement économique

Un nouveau Directeur Général des Services, Christophe LAURENS, a pris son poste le 17 mai 2017 à la Communauté de Communes. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique de développement économique du territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet. Pour cela, il devra prendre en compte les directives de la loi NOTRe s'appliquant à son champ de compétences. Il accompagnera et instruira les projets d'implantation,

de création et de développement des entreprises. Il sera donc amené à rencontrer les acteurs économiques de ce territoire et proposera d'être le relais entre ces acteurs et les services compétents susceptibles de leur apporter de l'aide.

Une des premières mesures qu'il sera appelé à mettre en place sera la simplification de la candidature aux marchés publics communautaires à l'aide du dispositif

des Marchés Publics Simplifiés (MPS). Ce dernier exonère l'entreprise candidate à un marché public des formulaires et attestations administratives. Après avoir renseigné son n° SIRET, celle-ci n'a plus qu'à télécharger sur la plateforme de réponse sa proposition technique et financière (devis, mémoire technique...).



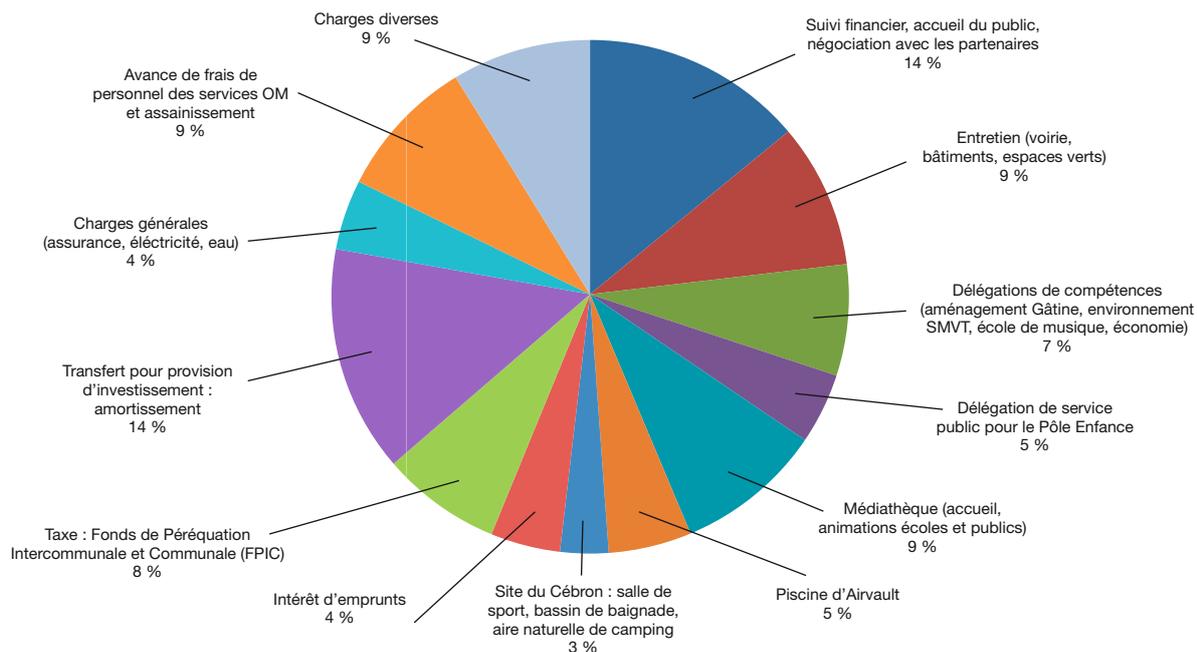
LETTRE D'INFORMATION

**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUËT**

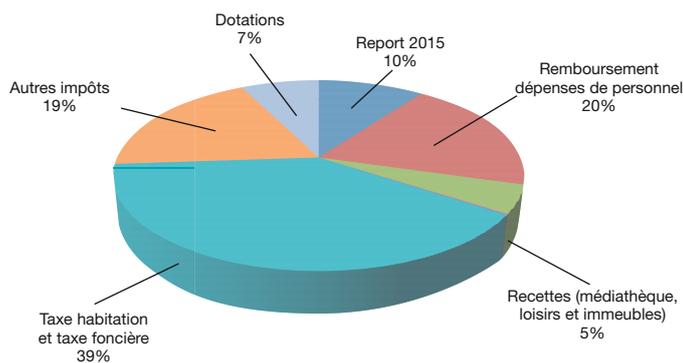


finances@cc-avt.fr

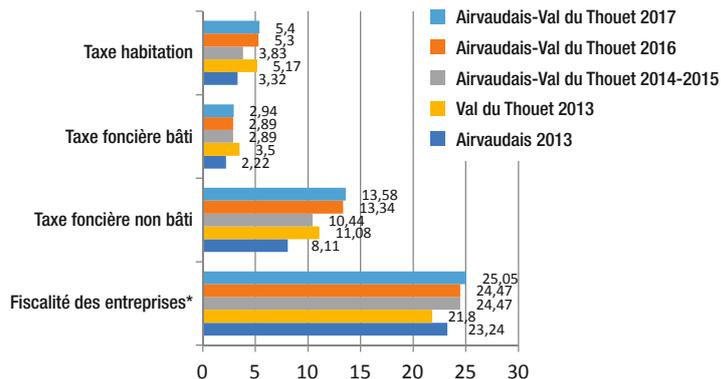
Répartition des dépenses 2016 hors investissement par service à la population : 1 807 715 €



Recettes réelles de fonctionnement budget principal 2016 : 2 136 954 €



Evolution de la fiscalité locale communautaire



* Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a opté pour le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au taux de 25,05 %. A titre de comparaison, la fiscalité des entreprises était en 2016 de 24,47 % dans les zones communautaires et de 25,30 % (fiscalité additionnelle) dans la commune d'Airvault.

Comparaison avec les territoires voisins

Taux 2017	CC Airvaudais-Val du Thouet		CC Parthenay-Gâtine	CC Thouarsais	Agglo2B
	% voté	Produit fiscal attendu			
Taxe habitation	5,40	385 938 €	11,75	11,58	10,98
Taxe foncière bâti	2,94	241 786 €	1,75	1,24	0,015
Taxe foncière non bâti	13,58	90 755 €	13,34	6,17	2,91
Taxe additionnelle foncier non bâti	48,19	8 734 €	48,19	48,19	48,19
Cotisation foncière des entreprises	25,05	1 164 575 €	25,30	26,48	24,91





AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

Aménagement du territoire

territoire@cc-avt.fr

Gendarmerie

Les travaux terminés au début de l'année 2017 ont permis de maintenir une brigade sur le territoire avec des bureaux spacieux et des logements individuels conformes aux dernières normes de construction (8 logements pour les gendarmes permanents et 2 pour les adjoints volontaires).



Equipements sportifs ou de loisirs

Assainissement

Site du Cébron



Bassin de baignade



Aires de jeux



Salle de sports avec mur d'escalade
(financement Région et fonds européens)

Salle de sport Augustin Bordage

Définis avec l'équipe de maîtrise d'œuvre recrutée en 2016, les objectifs de ce projet sont les suivants :

- aménager, par la création d'une extension, un véritable espace de convivialité à destination du public et des clubs
- respecter les normes liées au bâtiment (accessibilité, sécurité, désamiantage...)
- atteindre des objectifs ambitieux en termes de performance énergétique, correspondant aux critères européens
- utiliser des matériaux bio-sourcés
- insérer le projet dans une logique globale d'aménagement urbain
- proposer un équipement moderne, fonctionnel, apte à recevoir les activités dans de bonnes conditions, tout en diminuant l'impact environnemental du bâtiment et les charges de fonctionnement afférentes (électricité, réseau de chaleur).

Coût des travaux : 1 299 000 € HT

Plans des façades nord et sud



Vue depuis la Place Jean Emonneau



Vue depuis la rue Pierre Lailé

technique@cc-avt.fr

Assainissement non-collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement non collectif a été transférée au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine qui réalise différents contrôles et propose des aides à la réhabilitation, en lien avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine - 23 rue de Beaulieu - 79200 POMPAIRE - 05 49 95 03 47

Assainissement collectif

En parallèle de l'entretien et du fonctionnement des installations existantes, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet continue son programme d'investissement.

Après la suppression de la station d'épuration de Louin et la création d'un transfert des eaux usées vers la station d'épuration d'Airvault opérationnel à l'automne 2016, la création du réseau de collecte et la station d'épuration du hameau de Repéroux devrait commencer en septembre prochain.

La commune d'Irais bénéficiera d'un projet similaire.



Inauguration de Louin

De gauche à droite : Daniel ROBERT, Vice-Président de la CCAVT, Maryline GELEE, Conseillère départementale, Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental, Monique NOLOT, Maire de Louin, Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault, Président de la CCAVT, Conseiller départemental et Philippe ALBERT, Président du SMEG

Service astreinte pour intervention sur réseau en domaine public : 06 25 09 14 12

assainissement@cc-avt.fr





LETTRE D'INFORMATION

**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUËT**

Ordures ménagères

om@cc-avt.fr

Changement de facturation

2016	Facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) trimestrielle plutôt que semestrielle comme auparavant
2017	Disparition de la REOM au profit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La TEOM

Taxe annexe aux taxes foncières.

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a adopté un taux qui s'applique à la base foncière des biens immobiliers. Elle s'élève à 13,9 % pour les zones de collecte en 52 semaines et de 12,9 % pour les zones de collecte en 32 semaines. La TEOM n'est pas modulable ; elle s'applique à toutes les propriétés bâties.

Comment est-elle calculée ?	Un taux est appliqué sur la base servant au calcul de la taxe foncière bâtie. Le taux appliqué pour calculer la TEOM est voté par le conseil communautaire en début d'année.
Qui la paie ?	Le propriétaire s'acquitte de la TEOM en fin de chaque année (octobre/novembre). Ce dernier est en droit de récupérer le montant de la taxe auprès du locataire, y compris les frais y référant.
A quoi sert-elle ?	Cette taxe est un impôt solidaire permettant de couvrir l'intégralité des frais générés par la collecte et le traitement de tous les déchets. La TEOM permet d'investir dans de nouveaux équipements, de moderniser le service et de soutenir les différents programmes d'amélioration de collecte et de tri des déchets comme l'aménagement des déchèteries, l'installation de bornes à verre, le réaménagement des points d'apports volontaires.
Quel organisme en assure le recouvrement ?	Le recouvrement est effectué par le Trésor Public d'Airvault - Place du Cygne - 79600 AIRVAULT, votre seul interlocuteur pour toute mise en place de moyens de paiement.



Comment calculer son montant ?

Zone 52 ramassages

Zone 32 ramassages

Département :		Commune :							
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	13,9%	%	
	Adresse								
	Base						1279		
	Cotisation						178		
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Base « État »									
Base « collectivité »									
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 5€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 50€.		Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 215 485 €.		La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.		Frais de gestion de la fiscalité foncière			
Références administratives : 79C		Dégrèvement jeunes agriculteurs		Base du forfait forestier ④		Majoration base terrains constructibles commune ⑤		Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	
		Dégrèvement « Habitation principale » ⑦		Dégrèvement JA « État » ⑧		Dégrèvement JA « Collectivité » ⑨		Caisse d'assurance des accidents agricoles	
								Montant des frais, qui s'élève à 8% 14 €	
								Montant de la TEOM	
								Montant de votre impôt : 192 €	

Département :		Commune :							
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	12,9%	%	
	Adresse								
	Base						1279		
	Cotisation						165		
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Base « État »									
Base « collectivité »									
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 5€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 50€.		Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 215 485 €.		La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.		Frais de gestion de la fiscalité foncière			
Références administratives : 79C		Dégrèvement jeunes agriculteurs		Base du forfait forestier ④		Majoration base terrains constructibles commune ⑤		Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	
		Dégrèvement « Habitation principale » ⑦		Dégrèvement JA « État » ⑧		Dégrèvement JA « Collectivité » ⑨		Caisse d'assurance des accidents agricoles	
								Montant des frais, qui s'élève à 8% 13 €	
								Montant de la TEOM	
								Montant de votre impôt : 178 €	





AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

Déchèteries

Horaires d'ouverture

Déchèterie à Airvault	Du 01/04 au 31/10	Du 01/11 au 31/03
Lundi, mardi, mercredi et vendredi	14 h – 18 h 30	14 h – 17 h 30
Samedi	8 h 45 – 12 h 15 et 14 h – 18 h 30	8 h 45 – 12 h 15 et 14 h – 17 h 30

FERMEE LE JEUDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES

Déchèterie à Louin	Du 01/04 au 31/10	Du 01/11 au 31/03
Mercredi et samedi	8 h 45 – 12 h 15	8 h 45 – 12 h 15
Vendredi	8 h 45 – 12 h 15	

FERMEE LE LUNDI, MARDI, JEUDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES

Conditions d'accès

Particuliers : accès gratuit - Professionnels : accès payant
Obligation de trier le chargement

Rappel :

La mission du gardien est avant tout une mission de conseil et de surveillance auprès des usagers. Une éventuelle aide à la manutention doit demeurer exceptionnelle et correspondre à un besoin particulier d'une personne en difficulté (notamment les personnes âgées, handicapées...) que seul le gardien saura apprécier. **Il appartient donc aux usagers de prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur déchargement.**

Gestes de tri et présentation des bacs

Les bons gestes pour un bac bien collecté...

Positionner le bac avec ouverture du couvercle face à la route
Eloigner le bac de plus de 50 cm de tout obstacle (mur, voiture, arbre, lampadaire...)
Ne déposer aucun déchet à l'extérieur du bac
Regrouper, si possible, les bacs par deux (avec celui du voisin par exemple).

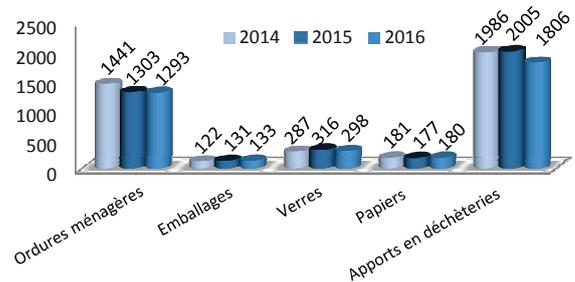
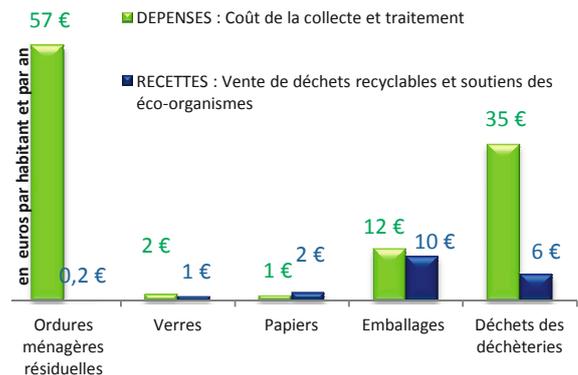


Des bacs de grandes capacités sont disposés dans les communes afin de desservir les usagers ne bénéficiant pas de collecte en porte à porte. En aucun cas, ils ne doivent servir pour le déchargement de déchets non triés ou de déchets à destination de la déchèterie.

Nous vous rappelons que tout dépôt de déchets non triés est passible d'une amende prévue aux articles L.541-2 et L.541-3 du code de l'environnement.

Service gestion des déchets

Dépenses et recettes 2016 par type de déchets et par habitant



De nouveaux « stop pub » sont disponibles à la Communauté de Communes ou à la mairie de votre domicile.

Retrouvez les guides de tri, de compostage et la liste des points d'apport volontaire à la Communauté de Communes ou sur notre site internet.



pour bien utiliser les points d'apport volontaire...
il faut identifier les catégories dans lesquelles se trouvent vos déchets





LETTRE D'INFORMATION

**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUËT**

Médiathèque

Une médiathèque tournée vers le numérique...

Catalogue et réservations accessibles en ligne. Accès internet et Wifi gratuit / 5 PC en accès libre (autorisation parentale pour mineurs). 2 tablettes numériques en accès libre / Sélections d'applications pour tous les âges et abonnement numérique à la presse locale. Journées jeux vidéos – Ateliers numériques.

Des collections accessibles à tous...

Accès et consultation sur place gratuits pour tous. Adhésion gratuite pour les -18 ans et les bénéficiaires des minima sociaux. 1/2 tarif pour les demandeurs d'emploi et les étudiants. Dépôts de livres dans les écoles, les EHPAD et le Pôle Enfance du territoire. Livres lus et en gros caractères.



mediatheque@cc-avt.fr

Une grainothèque

Semences à partager : prenez et déposez librement les graines qui vous plaisent



Nouveau service en 2017

Une « boîte de retours » pour rendre vos documents à tout moment de la journée et de la semaine est accessible à l'extérieur de la médiathèque.



Médiathèque à domicile : livres, CD, DVD ou magazines chez vous !

Pour tous ceux qui sont dans l'incapacité de venir à la médiathèque (pas de véhicule, immobilisation temporaire ou permanente...) Service gratuit pour les adhérents de la médiathèque résidant sur le territoire AVT.

Renseignements et inscriptions auprès de la médiathèque.

Des animations toute l'année et pour tous...

Animations gratuites qui se veulent des moments de partage, de convivialité, mais aussi d'information, de réflexion et de création (Ateliers - Heures du conte - Conférences - Projections débats - Soirées jeux - Spectacles - Expositions - Rencontres d'auteurs - Clubs de lecture...)



Nombreux partenariats (les communes du territoire, Musée d'Airvault, Centre socioculturel Airvaudais-Val du Thouet, Collège Voltaire d'Airvault, Médiathèque Départementale, Pays de Gâtine, Festival des Littératures Européennes de Cognac ...) Accueil et programmation annuelle pour les établissements scolaires du territoire, le Relais Petite Enfance, le Point Animation Jeunesse et le Centre de Loisirs.



Inscription à la newsletter et alertes animations sur demande : donnez-nous votre adresse électronique.

Tarifs 2017 (en euros) - * sur justificatif

Adhésion	Adhérents territoire AVT	Adhérents hors AVT
Enfants, jeunes – 18 ans / * Bénéficiaires minima sociaux	Gratuit	
Associations, écoles	Gratuit	5
Adultes actifs ou retraités		
Bibliothèque	10	13
Discothèque-Vidéotheque	10	13
Médiathèque	13	15
* Tarifs réduits (étudiants, demandeurs d'emploi)		
Bibliothèque	5	7
Discothèque-Vidéotheque	5	7
Médiathèque	7	8
Familles		
Bibliothèque	13	15
Discothèque-Vidéotheque	13	15
Médiathèque	16	18
Autres tarifs à l'unité		
Remplacement carte perdue	1	1
Remplacement sac perdu	4	4
Internet et wifi	Gratuit	Gratuit
Impression et photocopie A4 N/B	0,20 Gratuit pour demandeurs d'emploi sur justificatif	

Horaires d'ouverture au public

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
	10 h - 12 h		10 h - 18 h
16 h - 18 h	14 h - 18 h	16 h - 18 h	



1 place des Jardins
79600 Airvault
05 49 63 27 41
www.mediatheque-avt.fr
Catalogue en ligne pour un accès aux collections 24 h/24





**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



La compétence Tourisme est déléguée à l'Office de Pôle (Tourisme en Gâtine-Parthenay). La Communauté de Communes participe au financement de cet office et subventionne l'association T2A (Tourisme Animation en Airvaudais) et le Syndicat d'Initiative du Val du Thouet à Saint-Loup-Lamairé.



www.tourisme-gatine.com



www.avt-tourisme.fr



www.rvsaintloup.fr

chevalerie@cc-avt.fr



Chevalerie du Thouet

www.lachevalerieduthouet.fr

- Hébergement de groupes ouvert toute l'année au Centre de Lamairé (commune de Saint-Loup-Lamairé) 52 lits, jusqu'à 70 places (avec les roulottes d'avril à la Toussaint). Optez pour une gestion libre ou une pension complète.



- Hébergement de groupes au Centre de la Guinière (Commune d'Aubigny) : jusqu'à 70 places avec coucher en roulotte (ouvert du 15 mars à la Toussaint)



Taxe de séjour

Mise en place au 1^{er} janvier 2016, par la Communauté de Communes, elle est payée par les touristes réservant un hébergement marchand sur le territoire. Elle n'est donc pas supportée par les habitants.



Aire naturelle du Cébron

www.lacducebron.fr

- Hébergement groupe (cabanes + roulottes)
- Hébergement individuel en cabane
- Hébergement individuel en roulotte
- Aire naturelle de camping (tente, camping-car, caravane)
- Piscine (vacances scolaires été)
- Aire de jeux pour les enfants



- Classes de découverte itinérantes et/ou rayonnantes, au printemps et à l'automne
- Voyages scolaires au printemps et à l'automne
- Journées chariot gastronomie (pour les groupes, familles, associations...). Séjours pour centres de loisirs encadrés par leurs animateurs (camps de jeunes)
- Séjours de 12 jours en juillet et en août pour les 10-13 ans. « La bohème avec cheval » encadrés par les animateurs de la Chevalerie du Thouet
- Séjours de 5 jours en août pour les 6-10 ans « Les lutins du lac »



La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet possède 4 zones dédiées au développement économique : La Pointe du Renard (Airvault), Le Dessus de Dissé (Airvault), Auralis 1 et 2 (Tessonnière) et Le Grand Tillais (Saint-Loup-Lamairé)

Des terrains restent disponibles sur les zones Pointe du Renard (Airvault) et Le Grand Tillais (Saint-Loup-Lamairé).

Pour tout renseignement

contacter le 05 49 64 93 48
ou direction@cc-avt.fr





AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET

LETTRE D'INFORMATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)



Avec l'âge, la maladie ou le handicap, vous rencontrez des difficultés pour accomplir les gestes simples de la vie quotidienne.

UN SOUTIEN POUR LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

Le CIAS met à votre disposition des Aides à domicile qui vous accompagneront dans votre vie de tous les jours pour vous apporter toute l'aide dont vous avez besoin.

- Assistance aux personnes (aide au lever, au coucher, aide à la toilette, à l'habillage, aide à la préparation des repas...)

- Courses
- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Maintien du lien social
- Le CIAS se charge de toutes les démarches et documents administratifs. Le Département, les Caisses de Retraite ou les Mutuelles peuvent prendre en charge une partie ou la totalité des frais selon vos ressources.
- Cette aide peut être temporaire ou de longue durée selon votre degré d'autonomie.
- Le CIAS propose des prestations adaptées à vos besoins, vous envoie des professionnels compétents (aides à domicile, auxiliaires de vie...), assure une évaluation des prestations et est à votre écoute dans le respect de vos droits et liberté.
- Le service d'Aide à Domicile intervient sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet



Réduction fiscale



saad@cc-avt.fr

33 Place des Promenades BP 20007
79600 AIRVAULT
Tél : 05 49 63 60 75 - Fax : 05 49 63 60 80

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 (Fermés le mercredi après-midi)

Agrement qualité n° SAP/200022671

Enfance Jeunesse



Le Relais Petite Enfance du Centre Socio-Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet est un lieu d'information et d'écoute sur toutes les questions concernant la petite enfance et l'enfance. Il bénéficie de la mise à disposition d'une animatrice et du bâtiment par la Communauté de Communes.

N'oubliez pas, le Relais dispose d'une liste d'assistantes maternelles agréées et d'une liste de gardes d'enfants à domicile !

Pôle Enfance

19 rue de la Chaperonnière
79600 AIRVAULT

Contact

Isabelle PELLETIER
05 49 63 08 87 - ram.avt@csc79.org

Il fonctionne sur des temps de permanences et sur des temps d'animations :

- permanences pour les familles qui recherchent un mode de garde, qui se questionnent sur les démarches pour employer une assistante maternelle ou mettre en place une garde d'enfants à domicile... pour les assistantes maternelles qui veulent suivre l'évolution de leur métier...
- animations pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte : les mardis et jeudis matins et les vendredis matins en itinérance dans les salles des fêtes des communes du territoire. Le Relais est un lieu d'éveil, de rencontres, de découverte, d'échanges... avec des projets tout au long de l'année (sortie ferme, carnaval, projet musique, projet livre, passerelle avec les écoles maternelles, Journée Nationale des assistantes maternelles, conférences, spectacle de Noël, des ateliers avec des intervenants...).

Informatique et communication

Le site Internet de la Communauté de Communes a été entièrement réactualisé courant mai 2017.

Désormais vous pouvez le consulter également sur vos tablettes et smartphones.

Vous y retrouverez toutes les informations concernant notre collectivité.

www.cc-avt.fr



informatique@cc-avt.fr

Retrouvez l'ensemble de nos activités sur le site internet www.cc-avt.fr

Ouverture du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h 45

☎ 05 49 64 93 48

☎ 05 49 64 94 02

communaute@cc-avt.fr



Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
BP 60002 - 79600 AIRVAULT